

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

PROVINCE DE QUÉBEC



Aux Contribuables de la susdite paroisse

AVIS PUBLIC

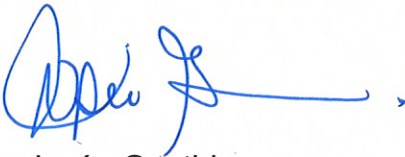
est par les présentes donné par la soussignée, JOSÉE GAUTHIER, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite Municipalité, que lors de sa séance ordinaire du DIZIÈME jour du mois de JUIN 2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NO 643-2019

*Ayant pour effet de modifier le règlement relatif aux nuisances 339-2000
afin de modifier l'article 2.9.*

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

DONNÉ à SAINT-CÔME ce 21^e jour de JUIN DEUX MILLE DIX-NEUF.



Josée Gauthier
Directrice générale et secrétaire-trésorière